



## Succession bloquée

-----  
Par Kairos

Bonjour à tous,

Nous sommes 3 héritiers de la succession de notre mère décédée depuis plus de 2 ans.

Un notaire a été choisi par les 2 autres héritiers que je ne côtoies plus depuis longtemps pour des raisons familiales. Le dossier de succession en est encore qu'à ses prémices, c'est à dire une déclaration de succession incomplète et partiellement incorrecte.

Sous les conseils de mon avocat, j'ai choisi indépendamment mon propre notaire dans le but de faire avancer le dossier.

En l'étude de ce dernier, une réunion entre les deux notaires respectifs et mon avocat a eu lieu il y a 5 mois.

Lors de cette réunion, un certain nombre d'éléments indispensables ont été demandé au notaire des 2 autres héritiers, avec son engagement de les faire parvenir dans un délai d'un mois.

Mais depuis, aucune réaction de sa part malgré les très nombreuses relances par mail de mon notaire.

Mon frère est quelqu'un de très influent dans le milieu notarial et judiciaire régional, et pour une raison que j'ignore, il semble profiter d'un intérêt à faire éterniser le dossier de succession. Il a choisi un notaire réputé pour laisser s'enliser les dossiers de succession. Par malchance, j'ai appris sur le tard que le notaire qui m'avait été conseillé par mon avocat a des relations professionnelles et amicales avec lui.

En résumé, je suis confronté à l'absence totale d'impartialité dans la gestion de cette succession. Sur certains points, j'ai même parfois eu l'impression que mon propre notaire se faisait le porte-parole de mon frère.

J'hésite désormais entre deux solutions :

- Faire appel à la chambre des notaires
- Faire appel à un juge de proximité

Que me conseillez-vous ?

-----  
Par ESP

Bonsoir

En premier lieu, il vous faut saisir le médiateur du notariat.